



## Litige droit de visite endant

Par nzo1, le 15/06/2009 à 19:12

Bonjour,

Bonjour,

Mon ami est en procédure de divorce depuis octobre 2008. Il travail en horaire de poste (2 matins, 2 après-midi et 2 nuits) et a donc demandé à avoir sa fille lors de ses jours de repos, soit a peu près 3 jours tous les 6 jours (elle est prof. des écoles).

Son ex femme a acceptée le divorce lors de l'ONC mais a refusé que leur fille, de 2 ans maintenant, soit hébergée chez son père. Lors de l'ONC, uniquement sur présentation d'une carte de rdv chez un pédopsychiatre, elle a affirmé que leur fille avait des pbls de sommeil et ne devait donc pas être perturbée par des changements de domicile. Elle a eu gain de cause. Il va chercher sa fille le matin et la ramène le soir, avec 1h de route aller/retour.

Il a donc fait appel de cette décision et celle-ci a été confirmée en appel sous prétexte qu'il vit chez ses parents, avec en plus une augmentation de la pension.

A ce jour, ils ne sont donc pas encore divorcés et lui ne peut même pas partir quelques jours en vacances avec sa fille.

Il ne vit plus chez ses parents mais son amie et la fille de celle-ci.

Que peut-il faire maintenant ?

Merci pour votre aide